



## **APPEL A PROJET A DESTINATION DES ACTEURS SOCIAUX JETTOIS**

### **SOUTIEN FINANCIER POUR UN PROJET DE LUTTE CONTRE LA PRECARITÉ PRÉSENTANT UN CARACTÈRE INNOVANT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE JETTE**

#### **Le contexte**

Le CPAS de Jette a pour mission de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine (article 1<sup>er</sup> de la Loi organique du 8 juillet 1976). Pour atteindre cet objectif, il peut collaborer avec le secteur associatif, notamment sous la forme d'un soutien financier octroyé à l'issue d'un appel à projet à destination des acteurs sociaux de la Commune (loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions).

Les citoyens jettois sont confrontés à plusieurs formes de précarité. La lutte contre la précarité n'est donc pas uniforme et peut s'exprimer dans de nombreux domaines. Actuellement, le secteur associatif jettois couvre déjà un large éventail de thématique et constitue un soutien important à la population. Afin d'accentuer encore ce travail de terrain, et de toucher les personnes dans le besoin au plus proche de leur quotidien, le CPAS propose de soutenir un projet innovant qui démontre son utilité concrète dans la lutte contre la précarité de la population.

#### **Description de l'appel à projet**

Au moyen de cet appel à projet, le CPAS de Jette entend mettre l'accent sur l'aspect innovant des actions à entreprendre.

Par son côté innovant, le projet doit permettre d'apporter une plus-value à la carte sociale jettoise telle qu'elle existe actuellement. Ce côté innovant peut être atteint de plusieurs façons : atteindre un nouveau public, offrir un nouveau service, développer de nouveaux outils ou une nouvelle approche de l'accompagnement social,... Autant d'angles de réflexion pour développer un projet de qualité.

#### **Public cible :**

La population jettoise en situation de précarité – à préciser en fonction du projet

#### **Destinataires de l'appel à projet**

L'appel à projet s'adresse à toute organisation ou association jettoise active dans le domaine social qui souhaite développer un projet innovant visant à lutter contre la précarité au sein de la population jettoise.

Un groupement d'association dans le cadre de cet appel à projet est envisageable, dans la mesure où l'une des entités partenaires endosse le rôle de porteur de projet.

## Soutien financier

15.000 €

Ce montant est destiné à couvrir les frais suivants

- frais de personnel ;
- frais de fonctionnement ;
- frais de communication ;

## Critères de sélection

Les critères de sélection sont les suivants :

- **Objectifs du projet** : le projet répond aux objectifs fixés dans la description de l'appel à projet, à savoir lutter contre la précarité au sein de la population jettoise.
- **Dimension novatrice** : le projet présente par essence une approche innovante, qui permet d'améliorer la qualité de l'action sociale sur le territoire de la Commune.
- **Pertinence du projet** : le projet démontre sa pertinence à répondre aux objectifs de l'appel à projet, notamment par son utilité concrète pour améliorer le quotidien du public cible
- **Evaluation** : le projet est évaluable et énonce les indicateurs qui permettront de quantifier l'évaluation

## Introduction de la demande

La demande est introduite au moyen du formulaire de candidature joint en annexe de ce document.

La demande est transmise par courriel à l'adresse suivante : [nnaboulsi@jette.irisnet.be](mailto:nnaboulsi@jette.irisnet.be)

## Délais

Lancement de l'appel : 26 mars 2018

Clôture de l'appel (date limite de remise des projets) : 31/05/2018

Désignation du lauréat : juillet 2018

Période couverte par le subside : une période de 16 mois à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018

## Jury

Le jury se réunit en juin 2018.

Il est composé des personnes suivantes :

La Présidente du CPAS ou son remplaçant  
Deux membres désignés par le Conseil de l'action sociale  
Le Secrétaire du CPAS ou son remplaçant  
Le responsable du service social du CPAS de Jette ou son remplaçant  
Le secrétariat du jury est assuré par le responsable de la cellule « Développement social »  
du CPAS de Jette ou son remplaçant

## **Contact**

NABOULSI Nora  
02/422 46 85  
nnaboulsi@jette.irisnet.be

Cellule Développement social du CPAS de Jette